

**Publication mensuelle du nombre d'actions composant le capital et du nombre total de droits de vote**

Article 223-16 du Règlement général de l'AMF

<b>Date</b>	<b>Nombre d'actions composant le capital</b>	<b>Nombre total de droits de vote</b>	
		<b>Théoriques (1)</b>	<b>Exerçables (2)</b>
30 novembre 2025	211 284 237	211 284 237	210 393 822

(1) Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, nombre calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

(2) A titre d'information, nombre calculé « net » des actions privées de droit de vote.